



Nouveau propriétaire ne se reabonne pas au gaz

Par Loir59

Bonjour j ai vendu ma maison et le notaire nous a conseillé de ne pas couper les compteurs gaz eau elect et a donc noté les consommations sur les docs

Le nouveau propriétaire a fait les changements pour l eau et l elect mais pas le gaz il me dit qu il le fera quand il en aura besoin mais à ce jour nous payons les factures gaz

La j ai demandé la coupure pour dans 1 semaine mais pas sur qu il nous laisse rentrer avec le representant du gaz (je l ai mis au courant)

Que pjis je faire si il n est pas present.

Merci d avance

Par janus2

Bonjour,
Pourquoi voulez-vous rentrer dans la maison ?

Par Loir59

Merci pour votre reponse

Le comoteur est a l interieur de la maison

Par janus2

OK.

Vous auriez du résilier vos abonnements lors de votre départ. Les fournisseurs ne coupent pas tout de suite et le nouvel occupant a le temps de prendre ses abonnements avant coupure.

Par Loir59

J ai bien tel aux fournisseurs pour resilier a la vente mais ils ont pas coupé et me disent maintenant si le nouveau propriétaire se reabonne pas bien c est vous qui payez

Comment faire pour obliger à couper sans l acces a la maison?

Par yapasdequoi

Ayant vendu la maison, vous pouvez résilier immédiatement tous les contrats de fluides : eau, gaz et électricité ainsi que l'assurance habitation.

Votre fournisseur vous balade !

Vous devez écrire au fournisseur par courrier RAR avec copie de l'attestation du notaire, et au besoin saisissez le médiateur de l'énergie.

Lire ici :

[url=https://www.energie-mediateur.fr/]https://www.energie-mediateur.fr/[/url]

Et c'est le problème du fournisseur de couper ou pas le gaz, qu'il se débrouille.

Par Loir59

Merci pour votre réponse